Nations Unies S/PV.4204



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4204e séance
Mardi 3 octobre 2000, à 15 heures
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/928)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/929)

Lettres identiques datées du 2 octobre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/930)

00-67095 (F)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/934)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/935)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Moctar Ouane, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de septembre 2000. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ouane pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/928)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/929)

Lettres identiques datées du 2 octobre 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/930)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/934)

Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/935)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Bahreïn, de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne, de la Turquie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Baali (Algérie), M. Buallay (Bahreïn), M. Dausá Céspedes (Cuba), M. Aboulgheit (Égypte), M. Sharma (Inde), M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran), M. Hasan (Iraq), M. Al-Hussein (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Babaa (Jamahiriya arabe libyenne), M. Ly (Mauritanie), M. Ahmad (Pakistan), M. Al-Nasser (Qatar), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Wehbe (République arabe syrienne), M. Pamir (Turquie) et M. Al-Ashtal (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 3 octobre 2000, qui sera publiée sous la cote S/2000/938 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander qu'en vertu de la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la prochaine séance du Conseil de sécurité, prévue le mardi 3 octobre 2000, à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse aux demandes, datées du 2 octobre 2000, adressées par les Représentants permanents de l'Iraq, de la Malaisie et de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies au Président du Conseil de sécurité, publiées sous les cotes S/2000/928, S/2000/929, S/2000/934 et S/2000/935, ainsi qu'à la demande en date du 2 octobre 2000 de l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies (document S/2000/930).

J'appelle également l'attention des membres sur le document S/2000/921, qui contient le texte d'une lettre datée du 29 septembre 2000 de l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Mali. En outre, nous vous remercions, Monsieur le Président, du sérieux avec lequel vous traitez la question à l'ordre du jour aujourd'hui, qui représente votre première tâche depuis votre accession à la présidence, et nous remercions les membres du Conseil, en particulier les membres du Mouvement des pays non alignés représentés au Conseil.

Le 28 septembre 2000, M. Ariel Sharon, dont les actes passés sont bien connus, a pris une mesure provocante et insultante à l'égard des Arabes et des musulmans en se rendant au Haram al-Charif, dans le secteur oriental occupé de Jérusalem, dans le but de renforcer les prétentions illégitimes d'Israël sur le troisième lieu saint de l'Islam. M. Sharon s'est fait accompagner dans sa visite par un nombre considérable de membres des forces de sécurité israéliennes, ce qui a entraîné une escalade des tensions et un climat de confrontation. Cela a mené à des affrontements au Haram al-Charif et dans tout le secteur oriental occupé de Jérusalem entre les citoyens palestiniens qui protestaient contre cette visite et les forces de sécurité israéliennes, affrontements qui ont fait de nombreux blessés parmi les civils palestiniens.

Le vendredi 29 septembre 2000, après les prières musulmanes de midi, un grand nombre de forces de sécurité israéliennes ont lancé un assaut contre le Haram al-Charif et ont attaqué des fidèles musulmans, commettant ainsi une agression flagrante contre ce lieu saint. Ces incidents nous ont rappelé une agression analogue commise par les forces de sécurité israéliennes contre le Haram al-Charif le 8 octobre 1990, lors de laquelle ces forces ont tué 20 Palestiniens et blessé 150 fidèles musulmans.

La visite de M. Sharon et l'entrée par la force dans le Haram al-Charif des forces de sécurité ont fait un grand nombre de blessés et déclenché des protestations massives de la part des civils palestiniens à Jérusalem-Est et dans les autres territoires palestiniens occupés. Notre peuple a organisé ces protestations parce qu'il est convaincu de la nécessité de défendre ses lieux saints contre l'agression israélienne et qu'il ressent une frustration profonde à l'égard des politiques et des attitudes du Gouvernement israélien. Ces politiques et attitudes ont entravé et empêché tout progrès important dans le processus de paix, qui aurait permis de modifier le statu quo, et ce en dépit des efforts sincères déployés par de nombreuses parties, y compris le Gouvernement américain et le Président des États-Unis lui-même.

Ce qui est surprenant après cela, c'est la manière dont Israël, la puissance occupante a réagi aux protestations des civils palestiniens comme si ce qu'il avait fait auparavant ne suffisait pas. Les forces de sécurité israéliennes ont utilisé une force militaire considérable, y compris des tireurs d'élite, des balles réelles, des grenades à main et des missiles antichar. Plus tard, des hélicoptères de combat et des chars ont été déployés aux abords de villes palestiniennes et de certains postes de police palestiniens.

Des soldats israéliens ont tué délibérément un certain nombre de civils palestiniens, y compris un enfant palestinien, Mohammed Al-Durrah, dont l'histoire est maintenant bien connue. Les forces de sécurité israéliennes ont également infligé des souffrances et des blessures graves à de nombreux autres civils. Plus tard, les 1er et 2 octobre et, dans une moindre mesure, le 30 septembre, certains membres de la force de police palestinienne, ayant constaté de première main la gravité et la brutalité des attaques menées par les forces israéliennes contre des civils palestiniens, se sont engagés dans des affrontements contre ces forces, y compris des soldats de l'armée israélienne, utilisant des

armes individuelles, ce qui a entraîné la mort d'un nombre additionnel d'officiers de police.

Cet échange occasionnel de coups de feu ne modifie pas la nature fondamentale des événements en question qui, en fait, sont des actes d'oppression et de brutalité commis par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens. Cette campagne d'agression a fait 42 martyrs, parmi lesquels il y avait de nombreux enfants de moins de 16 ans, et 1 200 blessés, dont beaucoup sont dans un état grave. Ce bilan épouvantable dressé après quatre jours d'affrontements, qui ne comprend pas les pertes d'aujourd'hui, prouve incontestablement que les forces de sécurité israéliennes ont délibérément tenté de faire autant de tort que possible au peuple palestinien, en utilisant leur machine militaire comme elles ne l'avaient jamais fait auparavant.

Les actes commis par les forces occupantes israéliennes au cours des derniers jours constituent une violation grave de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous estimons que certains membres de l'armée israélienne sont coupables de crimes de guerre et doivent être traduits en justice, sans mentionner, bien sûr, les effets néfastes de ces actes sur les accords de paix en vigueur et sur le processus de paix.

Toutefois, d'autres événements graves sont survenus en Israël même, et non seulement dans les territoires palestiniens occupés. Certains Arabes israéliens ont organisé des manifestations et des protestations, par solidarité avec leurs frères des territoires palestiniens. En réaction à ces événements, la police et le Gouvernement israéliens ont commis des actes brutaux contre ces membres de leur population, faisant parmi eux 10 morts et des centaines de blessés. Nous parlons d'événements qui se sont produits en Israël même, et non dans les territoires occupés. Il s'agit du Gouvernement israélien, et non pas de la puissance occupante. Nous parlons de citoyens israéliens, bien qu'ils soient d'origine arabe, et non de citoyens palestiniens. Il s'agit là d'une autre preuve qu'Israël porte une énorme responsabilité dans les massacres des derniers jours.

Certaines personnes en Israël ont tenté de jeter le blâme sur la partie palestinienne, en disant que l'Autorité palestinienne avait incité ses citoyens à la violence. Seule une personne totalement crédule ou raciste, une personne aveugle aux manifestations de l'occupation, aux souffrances continues du peuple palestinien et au fait que le processus de paix n'a pas permis d'apporter des changements réels dans la vie quotidienne du peuple palestinien, pourrait faire une telle allégation. Une telle personne doit être incapable de discerner le sentiment de frustration et d'humiliation que notre peuple ressent du fait des politiques israéliennes, y compris la tentative de profaner nos lieux saints. Seule une personne raciste peut croire qu'un citoyen palestinien est inférieur aux autres et qu'on peut donner l'ordre de le tuer. Seule une personne raciste ne peut pas comprendre que le peuple palestinien a sa propre dignité et ses propres droits, comme tous les autres peuples du monde.

Ce qui est survenu au cours des derniers jours et les actes sans précédent commis par la partie israélienne ne peuvent s'expliquer que de l'une des deux façons suivantes. La première possibilité, c'est qu'Israël a décidé de briser la volonté du peuple palestinien et de saper la crédibilité des dirigeants palestiniens afin de les forcer à faire des concessions dans le cadre du processus de paix. L'autre hypothèse, c'est que certains officiers de l'armée israélienne ont décidé, pour des raisons personnelles ou politiques, de prendre les choses en main. La vérité pourrait être – et c'est probablement le cas – ces deux hypothèses à la fois. Mais il nous faut aller à la racine des incidents, découvrir les faits grâce à une enquête. Les responsables doivent être traduits en justice. Nous devons nous assurer que ces événements sanglants ne se reproduisent plus.

Quelle que soit la vérité, le Conseil de sécurité a une responsabilité toute particulière. Le Conseil doit mettre un terme dans l'immédiat à cette campagne brutale d'Israël et aux violations par la puissance occupante non seulement des accords de paix mais encore de la quatrième Convention de Genève, des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Tout cela relève de la responsabilité immédiate du Conseil conformément à la Charte des Nations Unies. Si le Conseil réussit, comme nous l'espérons, à s'acquitter de ses obligations, il aura alors joué un rôle tout à fait crucial non seulement pour le règlement immédiat de la situation très grave qui règne actuellement sur le terrain, et pour la défense du droit international et du droit humanitaire, mais également pour la création des conditions nécessaires à la reprise du processus de paix qui débouchera peut-être, par la suite, sur un accord définitif entre les deux parties. Nous espérons sincèrement que ceci pourra être obtenu.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le Représentant permanent de la Palestine de son intervention et des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Représentant d'Israël auquel je donne la parole.

M. Lancry (Israël) *(parle en anglais)* : Je voudrais tout d'abord profiter de cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ouane du Mali, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé nos travaux.

Rien n'aurait pu me faire plus plaisir que de me présenter devant vous aujourd'hui en annonçant un succès dans le processus de paix. Hélas, au lieu de cela, les circonstances m'obligent à informer le Conseil des derniers événements qui sont survenus à Jérusalem, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Pour commencer, je souhaite exprimer mon désarroi face à la perte tragique de vies humaines intervenue dans les derniers jours. J'aimerais en particulier dire au Conseil de sécurité combien ce sentiment est largement partagé en Israël. Avec les Palestiniens, nous pleurons la mort tragique du jeune Mohammed Jamal Al-Durrah tout comme nous pleurons nos propres pertes. Le processus de paix au Moyen Orient a précisément pour but de mettre fin à ce genre de souffrances.

Les événements des derniers jours sont la plus récente et la plus grave manifestation d'une violence qui monte depuis plusieurs semaines. Certains voudraient faire porter la responsabilité de ces actes de provocation uniquement à Israël, mais la réalité est beaucoup moins simple. L'explosion de violence palestinienne remonte à bien avant les troubles sur l'esplanade du Temple. Elle a commencé le 13 septembre quand des pierres et des cocktails Molotov ont été lancés sur les positions israéliennes près du carrefour de Netzarim à Gaza. Des incidents de plus en plus violents ont suivi, y compris le décès, le 27 septembre, d'un soldat israélien, tué par une bombe d'accotement et le meurtre, le 29 septembre, d'un policier israélien par un policier palestinien qui faisait partie d'une patrouille conjointe en Cisjordanie.

Les événements survenus vendredi dernier sur l'esplanade du Temple ont été encore plus violents. Des fidèles musulmans ont essayé de provoquer un affrontement violent avec à la fois des policiers israéliens et des civils à la veille du nouvel an juif. Ils ont jeté une pluie de pierres sur les fidèles juifs rassemblés en dessous, devant le Mur des Lamentations. La police israélienne a essayé de refouler les manifestants par des moyens non violents. Mais la foule a continué, essayant de se frayer un passage de l'Esplanade vers la porte de Mughrabim et le Mur des lamentations. À ce moment-là, la police israélienne qui s'était déployée à l'extérieur du périmètre de l'Esplanade, s'est vue obligée de pénétrer dans cette zone pour en repousser la foule en émeute. Cette foule qui jetait des pierres a continué ses violences pendant quatre heures.

Hélas, la vague de violence palestinienne ne s'est pas arrêtée là, malgré les tentatives israéliennes d'arrêter les troubles par le dialogue. Soyons bien clair : nous n'avons pas affaire à des manifestants pacifiques, mais plutôt à une escalade organisée de la confrontation violente dans toute la Cisjordanie et à Gaza. De nombreux coups de feu ont été tirés par les émeutiers, phénomène meurtrier qui s'est aujourd'hui banalisé.

Je voudrais insister sur le fait que dans tous les cas cités plus haut, les forces de sécurité israéliennes n'ont ouvert le feu que quand c'était absolument nécessaire et quand il avait un danger immédiat pour leur vie ou leur intégrité physique. Les forces israéliennes font preuve de la plus grande retenue quand elles s'efforcent de rétablir le calme et la sécurité. Elles n'ont engagé des actions qu'en dernier ressort, pour protéger la vie de civils, de policiers et de soldats israéliens. Tous les gouvernements feraient la même chose dans pareil cas.

Je dois aussi souligner que la responsabilité de cette inquiétante escalade de la violence incombe à l'Autorité palestinienne. Non seulement celle-ci n'a rien fait pour arrêter ces événements, mais parce qu'elle a encouragé la population par des propos incendiaires et des appels à la violence. De plus, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne et les groupes paramilitaires comme le Tanzim du Fatah ont pris la tête de ces émeutes, y compris en utilisant des balles réelles contre les Israéliens.

Ce qui est plus inquiétant encore pour Israël, c'est qu'il y a eu une violation totale des accords signés au sujet de l'utilisation des armes par les policiers palestiniens. Dans la seule journée d'hier, un soldat a été pris en embuscade et tué par un policier palestinien près de la ville de Beit Sahour. Un civil israélien a été tué à

bout portant alors qu'il laissait sa voiture dans un garage palestinien, dans le village de Maskheh. Les Palestiniens ont ouvert le feu sur un autobus scolaire israélien près de Siloé. Des policiers israéliens ont été blessés par les balles des forces de sécurité palestiniennes à Jéricho, Naplouse, Ramallah, Netzarim ainsi que dans d'autres localités. Toute la journée, j'ai reçu des rapports de nos soldats faisant état de l'usage aveugle et non provoqué d'armes à feu. Il y a même eu usage de mitrailleuses lourdes et de puissants explosifs. Tout cela en provenance des positions palestiniennes. Les policiers palestiniens ont tourné leurs armes contre les mêmes soldats israéliens avec qui ils travaillaient tous les jours dans le cadre des patrouilles conjointes.

Il est regrettable qu'à un moment aussi délicat pour le processus de paix au Moyen-Orient, les Palestiniens aient décidé une fois de plus de recourir à la violence dans un but politique.

L'expérience a souvent montré que la volonté de l'Autorité palestinienne d'inciter la population à la violence pour obtenir des concessions lors des négociations, ne fait que détourner le processus de paix de son cours et entraver notre capacité d'arriver à un règlement permanent.

À ce carrefour décisif des négociations pour la paix soutenues par une détermination sans précédent de la part des Israéliens en vue de poursuivre la voie d'un compromis historique, il est une question cruciale qui s'impose : Est-ce que le Président Arafat est réellement prêt à abandonner les revendications et les rêves irréalistes pour étreindre une paix raisonnable? Ou, est-ce qu'il continuera de se retrancher sur ses positions, pour jouer à tout jamais le rôle du dirigeant insatiable d'une éternelle révolution palestinienne?

Nous demandons à la direction palestinienne d'agir de façon responsable, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour calmer immédiatement la situation et créer un climat susceptible de faire progresser les négociations vers la paix. Nous demandons, en particulier, à l'Autorité palestinienne de mettre fin à l'usage sans limites des armes à feu de la part de la police palestinienne, de confisquer les armes détenues par le Tanzim, et d'éloigner les manifestants palestiniens des positions israéliennes, conformément à ses obligations aux termes des Accords d'Oslo.

Je dois réitérer ici qu'Israël demeure résolu à réaliser la paix avec ses partenaires palestiniens, malgré de telles explosions de violence. Nous lançons un appel au Président Arafat pour qu'il contribue à la restauration de l'esprit de confiance entre nos deux peuples et pour qu'il reprenne sincèrement les pourparlers de paix.

Nous attendons avec intérêt les résultats de la réunion qui aura lieu demain à Paris entre le Premier Ministre Barak et le Président Arafat, car il s'agit d'une occasion unique pour faire aboutir le processus de paix. Pour notre part, nous poursuivrons notre quête de la paix avec la même détermination inlassable clairement manifestée par M. Barak récemment, et nous continuerons de déployer tous les efforts pour réaliser une paix durable et une réconciliation historique entre nos deux peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Holbrooke (États Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, encore une fois je dois constater que le mois de la Namibie a pris un départ tout à fait dramatique. J'espère que vous pourrez ralentir le rythme. Je vous remercie, néanmoins, d'avoir agi rapidement pour convoquer cette très importante séance du Conseil dans des circonstances extrêmement difficiles. Je tiens à exprimer ici tous mes remerciements aux ambassadeurs et représentants qui attendent leur tour pour prendre la parole. J'espère qu'ils comprendront la situation très difficile et complexe qui a abouti aux dispositions annoncées par le Président du Conseil de sécurité, il y a quelques instants.

J'ai écouté avec une grande attention les déclarations des deux orateurs qui m'ont précédé, le représentant de l'Autorité palestinienne et le représentant d'Israël, et au nom de mon gouvernement, j'aimerais y répondre.

Le Gouvernement des États-Unis s'associe à tous les membres du Conseil pour exprimer son profond regret et sa douleur face aux violences qui ont opposé les Israéliens aux Palestiniens ces derniers jours. Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des innocentes victimes, notamment celles qui ont perdu des enfants. Nous souffrons pour les blessés. Nous prions pour la restauration de la paix dans une région où, comme l'ont affirmé les deux orateurs qui m'ont précédé, les dirigeants ont déployé des efforts extraordinaires pour aboutir à la paix – récemment au

cours des pourparlers à Camp David, en Europe, au Moyen-Orient et ailleurs.

Aujourd'hui, nous devons à tout prix mettre fin à la violence et encourager les parties à reprendre le processus de paix. Ce n'est qu'ainsi que l'on saurait interrompre l'engrenage de la douleur et du deuil. Le Président Clinton, la Secrétaire d'État Albright et leurs collaborateurs sont en consultations permanentes avec les parties pour trouver un moyen de mettre fin à cette explosion de violence. Demain, la Secrétaire d'État Albright rencontrera à Paris le Premier Ministre Barak et le Président Arafat. Jeudi, le Président Mubarak, de l'Égypte, réunira les parties au Caire pour poursuivre ces discussions. Et je sais que mon collègue français, l'Ambassadeur Levitte, souhaitera également prendre la parole à la réunion de Paris et nous attendrons que l'Ambassadeur de l'Égypte, M. Aboulgheit, nous fasse, cet après-midi, une déclaration importante de son gouvernement quant au rôle de l'Égypte.

Toutes ces réunions, qui se dérouleront à Paris et en Égypte, revêtent une grande importance. Le monde s'y intéresse de près. Le monde espère que ce cycle de la violence sera rompu et que des efforts encourageants et intenses seront accomplis sur la voie de la paix.

Dès que les conditions le permettront, les États-Unis, présideront une réunion entre les responsables israéliens et palestiniens de la sécurité en vue d'établir une commission d'enquête et d'éviter que les événements des derniers jours ne se reproduisent.

Je tiens à souligner que la première priorité doit être de mettre fin à la violence. Ce n'est pas le moment de rechercher les coupables. Les Israéliens et les Palestiniens ont négocié des accords historiques par le passé et ils se sont livrés à une coopération pratique sur le terrain. À présent, tragiquement, devant le monde entier horrifié à la vue de ces violences, des victimes, d'innocentes victimes, ont souffert d'une violence insensée.

Mais la rhétorique creuse les conforte peu et ne contribue pas à faire progresser la paix. Trop souvent, par le passé, les positions prises par les Nations Unies ont nui à la crédibilité de l'Organisation et ont miné notre capacité à jouer un rôle positif dans le processus de paix. Ne répétons pas les erreurs du passé dans le cycle de l'histoire. Les événements récents ont constitué très certainement un échec pour le processus de paix, on ne saurait le cacher. Mais, ne permettons pas que ce soit un échec pour les efforts que nous déployons en vue de restaurer la crédibilité de l'ONU afin qu'elle puisse jouer un certain rôle dans ce processus.

La violence, l'intimidation ou les pressions n'ont pas de place dans ce processus, même si nous savons que c'est un phénomène qui persiste depuis des générations. Le seul moyen susceptible de réaliser les espoirs et les attentes des Israéliens et des Palestiniens dans la région, ce sont les négociations. Aucune des parties ne désire poursuivre infiniment ces affrontements. La seule voie qui s'offre à nous est celle du processus de négociations, dans lequel les deux parties demeurent engagées. À ce moment critique, le Conseil de sécurité doit s'atteler à la tâche qui lui incombe : rétablir le calme et créer un climat dans lequel les parties pourront prendre des mesures conduisant à une paix globale, juste et durable.

Merci, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Levitte (France) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de vous adresser les félicitations et les voeux de la France pour votre présidence du Conseil de sécurité. Mais ce sont, en vérité, les plus graves circonstances qui nous conduisent aujourd'hui à tenir cette séance publique.

La France exprime sa très vive émotion devant le lourd bilan des affrontements de ces derniers jours : une soixantaine de morts dont trois enfants de 10 et 12 ans, un millier de blessés. Nous voulons ici témoigner de notre profonde sympathie et présenter nos condoléances aux familles des victimes.

Le Président de la République française, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères ont déjà exprimé nettement notre position. L'Union européenne, dont la France assure la présidence ce semestre, a également rendu publique des déclarations sur cette tragédie. Je voudrais cependant devant le Conseil de sécurité, devant l'Organisation des Nations Unies, rappeler la réaction de la France.

Ces événements sont le résultat d'une provocation délibérée accomplie par M. Ariel Sharon, jeudi 28 septembre. La France condamne sans réserve sa visite irresponsable sur le lieu saint de l'Esplanade des Mosquées, entreprise pour des raisons de politique in-

térieure, au moment le plus sensible des négociations de paix.

La France déplore les violences qui ont résulté de cette visite. Au-delà de cette provocation, c'est la responsabilité de ceux qui sont en charge du maintien de l'ordre qui est en cause. Comme le Président Chirac l'a indiqué hier matin : « On ne lutte pas contre l'émotion d'un peuple avec des blindés. » L'usage disproportionné de la force armée que l'on a pu constater ces derniers jours contrevient de façon manifeste à la quatrième Convention de Genève. Nous souhaitons que toute la lumière soit faite sur cette tragédie, dans le cadre d'un mécanisme international propre à établir les responsabilités de ce drame.

C'est un message de responsabilité que le Conseil doit adresser aujourd'hui aux parties. Nous appelons solennellement les dirigeants israéliens et palestiniens à tout mettre en oeuvre, chacun pour ce qui les concerne, pour contribuer à un apaisement de la tension. Il faut bloquer l'engrenage de la violence. La priorité absolue doit aller à l'arrêt des combats. Le cessez-le-feu conclu dans la nuit de lundi à mardi doit être strictement respecté. Les affrontements font le jeu des provocateurs et des ennemis du processus de paix. Le calme doit revenir sur le terrain. La sécurité doit être assurée.

Ces affrontements sont d'autant plus consternants que les deux parties n'ont jamais été aussi proches de la paix. Sous l'impulsion des États-Unis, grâce aux efforts menés par le Président Clinton et Madeleine Albright et auxquels la France apporte son concours, chacune des deux parties a fait, lors du sommet de Camp David, des gestes courageux en direction de l'autre. Ces discussions permettaient d'espérer un événement attendu depuis plus de 50 ans : la coexistence pacifique, la paix, entre Israël et l'État de Palestine. Cette occasion historique ne doit pas être perdue.

Nous espérons très vivement que la rencontre, demain à Paris, entre le Président Arafat et le Premier Ministre Barak, permettra de mettre un terme définitif à la tragédie et de renouer le fil du dialogue, un dialogue auquel le drame de ces derniers jours a rappelé qu'il n'existait pas d'alternative.

La France et l'Union européenne continueront à soutenir résolument les négociations de paix et à apporter, à la demande des parties, toute leur contribution. II n'y a pas d'autre choix que celui de la paix. Les parties doivent s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre le succès des négociations. La France invite les deux parties à les reprendre dans le respect des résolutions et conventions qui constituent la légalité internationale. Elle les invite à aborder avec sérénité l'ensemble des questions qui restent en suspens, dans l'esprit des progrès décisifs intervenus lors du sommet de Camp David.

Après cette intervention prononcée à titre national, je voudrais, au nom de l'Union européenne, dont la France assure ce semestre la présidence, lire les déclarations suivantes rendues publiques les 1er et 2 octobre. Celle du 1er octobre d'abord :

> « L'Union européenne est très préoccupée par la poursuite des sanglants affrontements à Jérusalem et dans les territoires, et consternée par le nombre des victimes. Ces événements montrent à quel point une provocation intervenue dans un contexte tendu peut avoir des conséquences tragiques.
>
> L'Union européenne appelle les responsables des deux parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les violences et empêcher de nouvelles provocations.
>
> Elle met en garde contre l'usage injustifié de la force.
>
> L'Union européenne invite les parties à se concentrer à nouveau sur la recherche négociée de la paix, plus que jamais nécessaire. ».

Hier, le 2 octobre, l'Union européenne déclarait :

> « Au quatrième jour d'affrontements sanglants entre Israéliens et Palestiniens, l'Union en appelle de nouveau à la raison pour que cesse la violence. Elle estime que le recours disproportionné à la force ne peut qu'aggraver encore la situation, alourdir un bilan déjà particulièrement meurtrier, et éloigner la perspective de la paix à un moment où celle-ci paraissait se concrétiser à brève échéance.
>
> L'Union européenne appuie la formation d'une commission internationale chargée d'établir objectivement les faits sur les événements des derniers jours; l'Union est disposée à apporter sa contribution aux travaux d'une telle commission.
>
> L'Union européenne reste enfin convaincue que seule une solution négociée est de nature à

satisfaire les aspirations des peuples israélien et palestinien à la paix et à la sécurité. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil pour discuter de la situation instable qui règne actuellement dans les territoires palestiniens occupés. Je tiens d'autre part à vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil.

Le Bangladesh est profondément préoccupé par l'escalade de la violence dans les territoires occupés et l'usage excessif de la force contre des civils palestiniens par les soldats israéliens, qui ont fait de nombreuses victimes. Ceci est extrêmement tragique et tout à fait inacceptable. L'image de Mohammed al-Durrah, cet enfant de 12 ans paralysé par la peur avant d'être tué par balle, continue de nous hanter. Nous condamnons ces actes de brutalité perpétrés par les forces israéliennes.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de tous ceux qui ont été tués et blessés dans les récentes échauffourées. Nous demandons également qu'une enquête rigoureuse soit ouverte sur ces événements, y compris sur les violations possibles de la Convention de Genève, et que toutes les dispositions soient prises afin que les responsables de ces crimes soient traduits en justice. Nous prions instamment toutes les parties de faire preuve d'une prudence et d'une retenue extrêmes, de s'abstenir de commettre des actes de provocation et de tout mettre en oeuvre pour rétablir le calme.

Nous pensons que le cycle de la violence qui s'est déclenché dans la région ne pourra prendre fin que grâce à un accord de paix juste et global fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU et les différents accords internationaux signés entre les parties intéressées au Moyen-Orient. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de procéder à une mise en oeuvre immédiate et intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui portent sur le retrait des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris de Jérusalem-Est, ainsi que sur le retour des réfugiés.

C'est dans ce contexte que le Bangladesh exprime son soutien indéfectible aux droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit de créer un État indépendant avec Jérusalem pour capitale et le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur foyer ancestral pour y vivre dans la dignité et l'honneur. Nous exhortons Israël à renoncer à toute activité, y compris à l'implantation de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, qui vise à altérer le caractère religieux, politique et ethnique de ces territoires.

Alors que le processus de paix au Moyen-Orient avait atteint une phase décisive, il est vraiment regrettable qu'un dirigeant israélien ait agi avec une provocation calculée, déclenchant ainsi la récente escalade de violences dans les territoire occupés et compromettant tout le processus de paix. Nous lançons un nouvel appel pour remettre le processus de paix sur la bonne voie et dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative des États-Unis de convoquer une rencontre entre les dirigeants palestinien et israélien, demain, à Paris.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai plaisir à vous voir de nouveau présider nos travaux, pour la première fois depuis août 1999.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Ouane, qui a dirigé avec talent le Conseil durant le difficile mois de septembre, mois du millénaire

La contribution de ma délégation à ce débat est quelque peu différente de ce que j'aurais dit si cette séance avait eu lieu hier. Notre peine face aux morts tragiques et aux grandes souffrances de la population, notre consternation face à l'usage excessif de violence de la part des forces israéliennes et notre colère suite à la visite irresponsable de M. Sharon aux anciens Lieux saints de la vieille ville ne sont pas mois fortes aujourd'hui. Mais aujourd'hui, nous nous réunissons à la veille du sommet de Paris, au cours duquel les parties essaieront de sauver le processus de paix du Moyen-Orient et de réactiver les efforts en vue d'un règlement durable.

À cet effet, il serait davantage indiqué que nous exprimions notre gratitude car, malgré tout ce qui s'est passé, les deux parties semblent commencer à maîtriser la situation, créant ainsi une atmosphère propice à la rencontre de demain.

Compte tenu des événements de ces six derniers jours, il n'est pas facile d'être optimiste, mais il se peut que ces événements aient au moins convaincu tout un chacun de l'urgence d'un règlement durable négocié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et vous assure de sa pleine coopération. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Moctar Ouane, du Mali, qui a présidé de façon admirable les travaux du Conseil, durant le mois de septembre.

Ma délégation vous exprime sa gratitude pour avoir convoqué d'urgence cette séance du Conseil en vue d'examiner la grave situation en Palestine, suite aux requêtes qui vous ont été faites en vue d'une telle réunion, y compris de la part de la Malaisie en sa qualité de Président du Groupe des États islamiques aux Nations Unies et coordonnateur du Groupe du Mouvement des pays non alignés, membres du Conseil. Nous vous sommes donc doublement reconnaissants.

Ma délégation est extrêmement alarmée par les violences qui déchirent la Palestine, notamment à Jérusalem-Est et Gaza, et dans diverses localités arabes en Israël, suite à la visite provocatrice du dirigeant du parti du Likoud, M. Ariel Sharon, au site musulman sacré de Haram al-Charif. À ce jour, 51 Palestiniens, dont la plupart des civils innocents, ont été tués et plus de 1 000 ont été blessés du fait du recours massif à la force meurtrière par les forces de sécurité israéliennes. Ma délégation exprime sa profonde tristesse face à ces morts inutiles et présente ses sincères condoléances.

Ma délégation condamne fermement les actions des forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens sans défense à Haram al-Charif qui ont provoqué des effusions de sang et des pertes en vies humaines. La Malaisie condamne également la visite à Haram al-Charif du dirigeant du parti du Likoud, au mépris de la sensibilité religieuse des Palestiniens. Sa visite, en cette phase très délicate du processus de paix, ne peut être vue que comme un acte indécent visant à provoquer la réaction des Palestiniens. Vu son passé bien connu et son attitude à l'égard du processus de paix, il n'est pas difficile de connaître ses motivations pour visiter le site sacré. Il s'agit d'un exercice politique tout à fait cynique et irresponsable motivé par des buts politiques personnels. Sa visite, alors qu'il était encadré par des forces de sécurité israéliennes excessivement armées, n'avait rien d'amical. Il ne s'y est pas rendu comme un touriste ou un visiteur ordinaire. Il y est allé pour affirmer la revendication israélienne sur le site sacré et sur tout Jérusalem-Est à un moment particulièrement délicat. Pour M. Sharon, naturellement, le moment de sa visite était parfait.

Il est tout à fait regrettable qu'au lieu d'incriminer les vrais responsables, l'on accuse maintenant l'Autorité palestinienne comme si elle avait invité M. Sharon à Haram al-Charif.

Nous avons lu les journaux et regardé Les forces de sécurité israéliennes ont recouru de façon excessive et disproportionnée à la force, employant des grenades, des lance-roquettes, des chars et des hélicoptères armés contre des civils armés, pour la plupart, d'armes les plus primitives – si on peut les considérer comme des armes – telles que des pavés et des pierres. La communauté internationale n'oubliera pas l'image de l'enfant de 12 ans tué brutalement dans les bras de son père tout en cherchant à s'abriter derrière un mur en béton. Le destin du garçon et de son père résument les souffrances des Palestiniens vivant dans les territoires arabes occupés en général. Ils sont très vulnérables et sont piégés occasionnellement dans des situations de violence et soumis à des mesures et pratiques draconiennes de la part de l'armée d'une puissance occupante. En tant que membre du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, je connais bien les souffrances du peuple palestinien qui vit là.

Ma délégation demande aux autorités israéliennes de mettre fin immédiatement aux actions excessives de leurs forces de sécurité et de traduire en justice ceux qui sont directement et volontairement responsables de ces morts tragiques. Ces actions constituent de graves atteintes à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, applicable à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967. Le Conseil a la responsabilité de

mettre fin aux violations de cette convention et d'assurer la sécurité et la protection des civils, notamment des enfants innocents.

Ma délégation réaffirme sa position selon laquelle une paix globale, juste et durable ne peut se faire que par le retrait intégral d'Israël de toutes les terres arabes et palestiniennes occupées depuis 1967, y compris la ville d'Al Qods Al Charif et le Golan syrien occupé. Nous redisons également que la création d'un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale, ainsi que l'application de toutes les résolutions internationales sur la question de Palestine, constituent les seules garanties d'une paix durable entre Israël et la Palestine.

La Malaisie réaffirme qu'elle reconnaît Al Qods Al Charif comme la capitale politique et historique du peuple et de l'État palestiniens. Nous reconnaissons Al Qods Al Charif comme le point de rencontre des trois grandes religions et comme le lieu de coexistence entre les trois grandes civilisations et cultures. Nous reconnaissons également qu'elle fait partie intégrante des terres palestiniennes occupées depuis 1967. Nous demandons, encore une fois, à Israël, puissance occupante, de respecter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil.

La communauté internationale, et en particulier ce Conseil, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit immédiatement chercher à régler la situation grave qui règne à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé. Nous devons exercer notre responsabilité afin d'assurer la sûreté et la protection du peuple palestinien, de sauver le processus de paix au Moyen-Orient et de renforcer les perspectives de paix dans la région. Ma délégation se félicite de la réunion qui va avoir lieu le mercredi 4 octobre à Paris et des efforts des États-Unis et de la France à cet égard. Nous voulons croire que ces efforts porteront leurs fruits. Nous espérons que cette réunion permettra de mettre un terme aux actes de provocation et de violence et de rétablir la paix. Plus important encore, nous espérons que cette réunion traitera la question urgente de la reprise des négociations de paix et débouchera sur un règlement politique définitif, répondant ainsi aux espoirs et aux aspirations de tous les Arabes et tous les Juifs épris de paix.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Monsieur le Président, comme les représentants des autres délégations, je voudrais moi aussi vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ouane, pour le travail que lui-même et sa délégation ont effectué en septembre.

La Fédération de Russie est profondément inquiète de la grave détérioration de la situation dans le territoire palestinien, en Israël et à Jérusalem-Est. Nous regrettons vivement que cette nouvelle explosion de violence ait entraîné la mort de dizaines de personnes, dont des enfants. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Ces événements tragiques sont le résultat d'actes de provocation commis dans les Lieux saints musulmans le 28 septembre. Ces actes avaient clairement pour but de faire obstacle à toute avancée du processus de négociation palestino-israélien vers un règlement au Moyen-Orient.

La direction de la Fédération de Russie, pour sa part, a pris des mesures immédiates pour désamorcer la situation. Le Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Ivanov, a téléphoné de toute urgence à la direction d'Israël et à celle de l'Autorité palestinienne et leur a demandé de prendre les mesures qui s'imposaient pour normaliser la situation et éviter toute provocation.

Nous condamnons vigoureusement toute action provocatrice, d'où qu'elle émane, ainsi que toute manifestation d'extrémisme ayant pour but de faire obstacle au processus de négociation entre les parties palestinienne et israélienne. Par ailleurs, nous ne pouvons que nous inquiéter du recours excessif à la force par les troupes israéliennes avec l'utilisation d'armes meurtrières.

La Russie qui a parrainé le processus de paix au Moyen-Orient invite instamment les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter toute nouvelle explosion de violence. Nous les exhortons également à prendre des mesures pour stabiliser la situation. Ainsi seulement sera-t-il possible de relancer

le dialogue de paix et parvenir à des accords acceptables.

À cet égard, nous nous félicitons de la rencontre qui aura lieu demain à Paris entre le Premier Ministre d'Israël, M. Barak et le Président Arafat. Nous espérons très sincèrement que cette rencontre portera ses fruits. Nous avons noté les efforts déployés par les États-Unis et la France afin d'organiser cette rencontre. Nous pensons que cette rencontre devrait mettre un terme à l'explosion actuelle de violence. De même, il est particulièrement important que les parties reviennent à la table des négociations.

Tout doit être fait maintenant pour ne que les opposants à une paix juste entre Israéliens et Palestiniens ne puissent saper le processus de paix. Le Conseil de sécurité doit continuer à l'avenir à prêter une attention soutenue à la situation au Moyen-Orient, notamment dans le territoire palestinien occupé, et réagir de façon opportune afin de permettre l'instauration d'un climat politique favorable à un règlement d'ensemble.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Yel'chenko (Ukraine) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence et de la convocation aujourd'hui de cette séance urgente et importante du Conseil. Nous voulons par ailleurs rendre hommage à l'Ambassadeur Moctar Ouane du Mali pour son excellent travail pendant le mois de septembre qui a abouti à la réunion du Sommet du Conseil de sécurité.

L'Ukraine est très préoccupée par la flambée de violence qui a éclaté ces derniers jours dans l'Esplanade de Haram al-Charif, à Jérusalem-Est, et qui s'est étendue à d'autres régions de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ainsi qu'à d'autres régions d'Israël. Nous avons été stupéfaits et consternés devant le recours disproportionné à la force, en particulier le recours à des armes lourdes, par les Forces de défense israéliennes et la police israélienne contre des civils palestiniens, qui a entraîné la mort de plus de 60 personnes, y compris des enfants palestiniens, et a fait plus de 1 500 blessés. Nous avons également été horrifiés par les pertes du côté israélien.

Je voudrais joindre ma voix à celles des délégations qui ont exprimé leurs condoléances aux familles de tous ceux qui ont été tués et blessés au cours de ces événements tragiques. Nous espérons que le cessez-le-feu qui est en place depuis aujourd'hui à l'aube tiendra et permettra d'éviter d'autres pertes de vie et d'autres blessés parmi la population civile.

Mon pays condamne fermement tout acte de violence et d'agression quel qu'en soit l'auteur. Nous engageons vivement les parties à mettre fin aux hostilités, à s'abstenir d'actes de provocation unilatéraux et à persévérer dans leurs efforts pour parvenir à un règlement final dès que possible. La vie des civils innocents doit rester une priorité absolue. À cet égard, nous demandons à Israël de veiller au plein respect de la quatrième Convention de Genève dans les territoires palestiniens.

L'Ukraine a toujours appuyé le processus de paix au Moyen-Orient, qui est fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et les principes énoncés lors de la Conférence de paix de Madrid. Nous sommes convaincus que les parties israélienne et palestinienne n'ont pas d'autre choix que d'achever la mise en oeuvre de la formule du processus de paix de Madrid fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que sur le principe de la terre contre la paix.

Nous sommes également profondément convaincus que la sagesse politique et la perspicacité des Israéliens et des Palestiniens finiront par les aider à trouver un compromis mutuellement acceptable sur les questions sensibles telles que celle du sort de la Ville sainte de Jérusalem et des autres questions liées au statut permanent. L'Ukraine espère que grâce aux efforts considérables déployés par les deux parties, le peuple palestinien se trouvera enfin en mesure d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination et à avoir un État.

Nous attendons avec intérêt les sommets israélo-palestiniens qui doivent se tenir prochainement à Paris et au Caire. Mon pays se félicite du fait que la France et l'Égypte aient accepté à d'accueillir ces réunions importantes à un moment aussi critique. L'Ukraine se félicite des efforts des États-Unis à cet égard. Ma délégation se félicite également de l'engagement constructif du Secrétaire général et de son Représentant spécial sur cette question.

Enfin, ma délégation estime que le Conseil de sécurité doit continuer de suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain et de prendre les mesures qui s'imposeront dans l'exercice de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité interna-

tionales. L'Ukraine considère également que les Nations Unies devraient garder leur responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à que celle-ci soit résolue conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à ces fonctions et au moment où le Conseil aborde une question aussi épineuse que celle que nous examinons cet après-midi, je suis heureux de voir une personne aussi expérimentée, aussi ferme compétente, aussi déterminée et aussi dévouée que vous à la présidence. J'aimerais également remercier l'Ambassadeur du Mali pour sa direction avisée le mois dernier, à un moment également très important où se tenait le Sommet du millénaire.

La République argentine note avec beaucoup de préoccupation et de chagrin les affrontements survenus en Israël et dans les territoires palestiniens de ces derniers jours. Mon pays condamne la violence et déplore les victimes innocentes et il exprime ses sincères condoléances à leurs familles. L'Argentine rejette le recours à la force et engage les parties intéressées à agir avec la plus grande modération et, en particulier, à s'abstenir de perpétrer ou de tolérer des actes de provocation qui pourraient aggraver la situation délicate et mettre en danger le processus de paix.

Ma délégation réitère qu'il est nécessaire de reprendre le processus de paix, qui est la seule voie pour régler le conflit du Moyen-Orient. Elle engage les parties à retourner à la table de négociations pour dégager une solution définitive au conflit, en tenant compte des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Je crois qu'il est opportun à cette occasion de réitérer la position de mon pays face au conflit du Moyen-Orient. La République argentine a reconnu traditionnellement le droit d'Israël à vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous reconnaissons également le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris la création d'un État indépendant et souverain, qui nous l'espérons, vivra en paix avec Israël et ses autres voisins.

L'Argentine se félicite de l'initiative prise par le Gouvernement des États-Unis de convoquer une réunion avec les dirigeants israélien et palestinien à Paris, demain le 4 octobre. Nous félicitons le Gouvernement des États-Unis de cette convocation opportune ainsi que le Gouvernement français, qui est l'hôte de cette réunion. Nous voulons aussi exprimer notre appui au Gouvernement égyptien, qui a lancé une initiative visant à réunir le Premier Ministre Barak et le Président Arafat au Caire jeudi prochain, le 5 octobre. Nous espérons que toutes ces mesures aideront les parties à maîtriser la situation et à mettre fin à la violence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la présidence et de vous assurer de l'appui de ma délégation au cours du mois durant lequel vous dirigerez les travaux du Conseil. J'aimerais également exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Moctar Ouane du Mali, qui a présidé avec tant d'habileté le Conseil durant le mois chargé de septembre.

Je vous remercie d'organiser cette séance importante du Conseil, qui permet aux membres et aux non-membres du Conseil d'exprimer leurs vues sur la situation tragique qui prévaut au Moyen-Orient, y compris sur la question de Palestine.

La Jamaïque regrette vivement la récente explosion de violence à Jérusalem et en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous condamnons le recours à la force contre les civils palestiniens, qui a malheureusement provoqué les pertes tragiques de beaucoup de vies innocentes. Nous exprimons nos vives condoléances aux familles des décédés.

Nous exhortons les parties à s'abstenir de recourir à la force et de se livrer à des actes de provocation qui pourraient saper le processus de paix. Nous leur demandons de prendre des mesures immédiates pour créer un environnement propice au rétablissement de la paix et de la stabilité et à la poursuite des pourparlers qui déboucheront sur un règlement global et durable.

Le Conseil a été saisi de la situation au Moyen-Orient durant ces dernières 50 années, pendant lesquelles le Conseil a sans cesse exhorté les parties à mettre fin au conflit israélo-palestinien grâce à un pro-

cessus actif de négociations qui tienne compte du droit à la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël, ainsi que des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. Au fil des ans plusieurs initiatives louables ont été entreprises dans ce sens par l'ONU ainsi que par des États individuels ou des organisations régionales. La situation dans la région exige encore aujourd'hui une action collective de notre part afin de dissiper toutes les menaces à la paix internationale, d'empêcher les atteintes à la paix et d'aboutir à un règlement global du différend. Nous sommes d'avis que ce n'est que par la négociation que l'on parviendra à une solution durable.

L'explosion de violence se produit à un moment où des efforts acharnés sont faits pour ramener la paix dans la région et à un moment crucial alors que les dirigeants aussi bien israéliens que palestiniens sont engagés dans des négociations sérieuses. Récemment, le Conseil a abordé la situation au Sud-Liban, et ma délégation a exprimé l'espoir que l'évolution de la situation dans cette région serve de stimulant au processus de paix. La Jamaïque est donc vivement préoccupée par les effets déstabilisants que les événements récents pourraient avoir sur l'ensemble du processus de paix au Moyen-Orient. Nous n'aimerions pas voir ce processus de paix échouer et nous attachons donc la plus grande importance aux efforts que le Secrétaire général déploie par le biais de son Représentant personnel, M. Terje Roed-Larsen, qui doit avoir des entretiens avec les deux parties. Nous nous félicitons également des réunions prochaines prévues à Paris mercredi, le 4 octobre, entre le Secrétaire d'État américain Albright et le Premier Ministre Barak et le Président Arafat, et au Caire le jour suivant sous l'égide du Président égyptien Hosni Moubarak.

Les négociations de paix sont complexes et elles ont essuyé bien des échecs au cours des années. En dépit de cela, il faut continuer à rechercher la paix. Ma délégation espère que ces pourparlers jetteront une fois de plus les bases de progrès et créeront l'environnement propice à une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Jamaïque des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il est tout à fait opportun que nous examinions cette question en ce moment. Nous, et tous nos partenaires de l'Union européenne, avons été consternés par la violence qui a éclaté ces derniers jours à Jérusalem, et ailleurs en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et en Israël.

Nous déplorons les pertes catastrophiques de vie et nous sommes tout particulièrement horrifiés par la mort d'enfants innocents. Il est surprenant de voir à quel point les explosions de violence deviennent rapidement incontrôlables dans cette région de tension. Ceux qui ont alimenté la violence de ces derniers jours sont des personnes qui veulent faire déraper le processus de paix, et on ne doit pas leur permettre de réussir.

Ces événements tragiques nous montrent à quel point il est urgent de régler les questions encore en suspens du processus de paix au Moyen-Orient. Il est vital que la violence cesse pour que les pourparlers puissent reprendre. À cet égard, nous nous félicitons des pourparlers que le Secrétaire d'État américain tiendra demain à Paris entre le Premier Ministre Ehoud Barak et le Président Yasser Arafat et de celles que le Président Moubarak d'Égypte tiendra au Caire jeudi, le 5 octobre. Il faut revenir à la diplomatie et à la négociation.

La région du Moyen-Orient a besoin de parvenir à une paix juste et durable qui profitera à tous ses peuples. L'avenir de la région et la prospérité de ses peuples dépendront des échanges et de la coopération entre eux.

La Grande-Bretagne et les autres pays de l'Union européenne ont clairement manifesté leur détermination d'aider au développement de la région dans ce sens. Mais les progrès seront d'une lenteur pénible à moins qu'un accord de paix ne soit conclu. Seul, un accord de paix permettra aux peuples de la région de réaliser leur potentiel. C'est le devoir des dirigeants de la région de faire en sorte qu'ils tournent le dos à la violence et concluent une paix négociée. S'ils y manquent, c'est leurs peuples qu'ils manquent. Ils doivent faire montre de force et de sagesse pour surmonter les difficultés immédiates et se concentrer en priorité sur la réalisation de la paix pour préparer la voie vers un avenir meilleur.

Ainsi, la tâche immédiate est de briser le cercle vicieux de la violence et de l'emploi de la force. Nous appelons au calme et demandons instamment aux parties d'exercer la plus grande retenue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Comme les autres membres, je voudrais, Monsieur, vous féliciter d'avoir assumé la présidence du Conseil. Nous pensons que vous exercerez vos fonctions avec le même succès que ces derniers jours. Nous voulons également féliciter l'Ambassadeur Ouane pour sa remarquable contribution en septembre.

La délégation chinoise vous remercie d'avoir convoqué cette réunion dans le but de débattre des événements sanglants qui viennent de se produire à Jérusalem et en d'autres lieux. Au cours des cinq derniers jours, Jérusalem et les territoires arabes occupés ont été le théâtre de violences continues. Il est choquant que la police militaire israélienne ait utilisé des hélicoptères, des blindés et des armes lourdes contre les civils palestiniens, faisant de nombreux blessés et morts parmi les civils, en particulier des enfants. La Chine exprime sa condamnation et son indignation et souhaite présenter ses condoléances aux familles des victimes.

Il faut mettre fin à ces explosions de violence qui ont fait rage au cours des derniers jours, sinon d'autres civils innocents, et surtout des femmes et des enfants, continueront d'être tués ou blessés.

Le Conseil de sécurité assume la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est de son devoir de protéger les civils en Palestine. Le Conseil doit faire comprendre dans les termes les plus énergiques que ces incidents sanglants, au cours desquels la violence s'est exercée contre des civils innocents, doivent prendre fin.

À l'heure actuelle, Israël et la Palestine sont engagés dans des négociations sur des questions délicates, comme le statut final de Jérusalem. L'ensemble du processus de paix a atteint une étape cruciale. Pourtant, un dirigeant de l'opposition israélienne a fait une visite à Haram al-Charif et une déclaration prêtant à controverse. C'était un acte irresponsable et provocateur que le Conseil doit condamner.

La Chine nourrit le ferme espoir que les parties feront preuve de la plus grande retenue à ce moment crucial, qu'elles éviteront toute déclaration et toute action qui porteraient atteinte au processus de paix et qu'elles créeront les conditions nécessaires pour que les négociations de paix reprennent et s'accélèrent. Nous espérons que les prochaines réunions de Paris et du Caire donneront lieu à des résultats positifs afin que les difficiles pourparlers de paix se poursuivent, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil sur le règlement rapide de la question de la Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Heinbecker (Canada) : Le Canada est très préoccupé par les actes de violence qui se déroulent ces derniers jours en Israël, en Cisjordanie et à Gaza. Nous faisons appel aux deux parties pour qu'elles fassent tous les efforts nécessaires pour mettre fin immédiatement aux hostilités et qu'elles travaillent ensemble à des mesures concrètes visant à empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent faire ce qui s'impose pour s'assurer que les forces de sécurité et les civils fassent preuve de retenue et pour prévenir toute déclaration ou autre acte apte à rendre la situation plus tendue qu'elle ne l'est déjà.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous déplorons la perte de vies humaines des deux côtés, surtout la mort d'enfants innocents qui, à juste titre, a consterné le monde entier. Le Canada présente ses sincères condoléances aux familles des victimes.

De nouvelles déclarations incendiaires à ce moment crucial ne pourront que perturber les négociations et prolonger la violence. Y répondre servira seulement les intérêts de ceux qui ne veulent pas faire la paix. Dans ce contexte, la visite de M. Sharon au mont Haram al-Charif, jeudi dernier, n'a pas servi la cause de la paix et y a en fait nui – bien que, nous l'espérons, pour quelque temps seulement.

Il y a eu de la violence des deux côtés. Toutefois, l'emploi disproportionné et excessif de la force, ainsi que le nombre élevé des victimes parmi les civils palestiniens, est particulièrement troublant. Cette violence est d'autant plus navrante qu'elle ne sert à rien. Les dirigeants israéliens et palestiniens ont démontré qu'ils pouvaient comprendre les besoins de l'autre partie et fait la preuve de leur volonté d'œuvrer ensemble à une paix juste et honorable. Au cours de la décennie passée, ils ont ensemble réalisé grâce aux négociations ce que beaucoup estimaient impossible. Ils ne peuvent échouer aussi près du but.

Le Premier Ministre Barak et le Président Arafat comprennent que les besoins et les aspirations des Israéliens comme des Palestiniens ne peuvent être satisfaits que par une paix issue de négociations. Le Canada apporte son ferme appui aux efforts des États-Unis et de l'Égypte pour rapprocher une nouvelle fois les parties.

Peut-être ce chapitre du conflit aura-t-il finalement persuadé toutes les parties concernées que la paix est nécessaire et maintenant possible. Le Conseil de sécurité se sera acquitté de son rôle en contribuant au retour des parties à la table de négociation, animées d'une détermination nouvelle de mettre fin à ce conflit et d'établir la paix qui est le droit de tous les Israéliens et Palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens, tout d'abord, à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance officielle du Conseil de sécurité au moment même où vous entamez votre présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Nous apprécions le sérieux et la détermination dont vous avez fait preuve en vous acquittant de vos responsabilités. Et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans l'exercice de vos fonctions ce mois-ci. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Ouane pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Cette réunion revêt une extrême importance parce que nous sommes les témoins de tristes événements et de développements affligeants qui se sont déroulés dans le Territoire palestiniens occupé. La situation à Jérusalem et dans les territoires palestiniens occupés est de nature explosive et s'aggrave dangereusement chaque jour, du fait des actes de provocation menés contre les citoyens palestiniens et leurs convictions religieuses.

Dans le cadre de la campagne orchestrée par les forces israéliennes contre les civils palestiniens, en particulier à Jérusalem, les forces militaires israéliennes ont, comme l'ont dit tous les autres orateurs, fait un usage excessif de la force, en recourant notamment aux services de tireurs d'élite, en tirant à balles réelles et en utilisant des hélicoptères de combat et des blindés dans les villes palestiniennes face à d'innocents civils palestiniens. Cette barbarie des forces israéliennes a causé la mort de dizaines de Palestiniens, dont des enfants innocents, et blessé des centaines de civils. La puissance occupante a donc usé de méthodes d'intimidation face à la population, qui aurait dû bénéficier au contraire de sa protection.

La Tunisie exprime ses vives condoléances aux familles des victimes et condamne énergiquement ces actes d'Israël, qui constituent une violation des Conventions de Genève en même temps qu'une violation des Lieux saints.

L'Observateur permanent de la Palestine a mis en exergue ces événements qui illustrent de façon saisissante la gravité et la dégradation de la situation. Ces actes constituent non seulement une violation de la quatrième Convention de Genève et des responsabilités d'Israël vis-à-vis de ses propres citoyens, mais aussi une grave menace pour le processus de paix au Moyen-Orient. Face à cette grave situation, les yeux du monde entier sont rivés sur le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales : il doit s'acquitter de ses responsabilités en prenant rapidement des mesures pour mettre fin à cette grave escalade, protéger les civils palestiniens innocents et sans défense et démontrer son respect pour les centaines de millions de musulmans du monde, en assurant le retrait, dans un premier temps, des forces de sécurité israéliennes du Haram al-Charif et l'arrêt de cette campagne barbare contre les Palestiniens.

Tout retard à la cessation de ces violations et de ces provocations exacerberait la situation et aggraverait le sentiment de frustration et d'injustice de la population palestinienne en ce moment décisif où le processus de paix au Moyen-Orient a besoin de l'appui et de la volonté politique de tous, et à plus forte raison des parties directement concernées. Le fait que ces événements soient survenus à ce tournant du processus de paix le met gravement en péril, ce qui irait dans le sens de tous ceux qui n'ont aucun intérêt à voir aboutir le processus de paix.

Notre devoir, aujourd'hui – comme depuis le début du processus de paix – est de nous opposer aux efforts de ces parties et de créer les conditions propices à la reprise et à la poursuite du processus de paix; c'est une responsabilité qui revient à la communauté internationale, et en particulier aux parrains de ce processus et à l'Union européenne, qui doivent mettre fin à l'un

des conflits les plus graves et les plus complexes du XXe siècle.

Il incombe au Conseil de sécurité de créer ces conditions en autorisant immédiatement une enquête internationale transparente sur ces événements pour que le processus de paix puisse reprendre, et que l'on parvienne à une paix globale, juste et durable, reposant sur les résolutions de l'ONU et sur le principe « la terre contre la paix » accepté par toutes les parties.

La séance d'urgence du Conseil de sécurité d'aujourd'hui est une claire invitation à dire non à l'usage de la force, à montrer notre respect pour les droits légitimes et les sentiments religieux du peuple palestinien, à exprimer nos condoléances aux familles des victimes, à créer les conditions propices au rétablissement et à la relance du processus de paix, et à encourager le dialogue et la négociation, toutes responsabilités du Conseil de sécurité, qui reste la plus grande autorité chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, nous espérons que le sommet israélo-palestinien qui doit se tenir demain à Paris sous l'égide des États-Unis permettra d'apaiser la situation et de faire avancer notablement le processus de paix en consacrant le respect pour le droit international et les accords conclus par les parties concernées.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, le Mali se réjouit de voir le Conseil de sécurité siéger sous votre autorité pendant le mois d'octobre. Je vous remercie des paroles aimables qu'avec les autres membres du Conseil vous m'avez adressées à l'occasion de la présidence malienne du Conseil de sécurité.

Ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé cette importante séance publique d'information et, en écho à la déclaration du Gouvernement malien rendue publique le 1er octobre 2000, je voudrais ici renouveler nos condoléances aux familles des victimes. Deuxièmement, je voudrais dire que fidèle à sa position de principe, le Mali condamne très fermement tout acte de violence et d'agression, notamment les événements sanglants survenus ces cinq derniers jours.

Troisièmement, je voudrais dire que le Mali appuie très fermement la formation d'une commission internationale chargée d'établir les responsabilités en ce qui concerne les événements des derniers jours. Quatrièmement, suite aux images charriées par les médias ces derniers jours, nous considérons comme une ardente nécessité l'observation des dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Cinquièmement, enfin, je voudrais dire que pour le Mali, la reprise du processus de paix est la seule issue pour parvenir à un règlement des problèmes en suspens. Dans cette perspective, la visite à Paris, le 4 octobre, du Président Arafat et du Premier Ministre Ehoud Barak offre une occasion utile de contribuer à endiguer la violence et à renouveler l'engagement des parties à la relance du processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mali des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Namibie.

Ma délégation est profondément choquée par les récents actes de violence perpétrés par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants innocents et les condamne énergiquement. Ma délégation est tout particulièrement choquée par le grand nombre de morts et de blessés entraînés par ces actes et qui sont dus à une utilisation excessive de la force par Israël et au déploiement sans discrimination d'armes lourdes tels que des hélicoptères de combat.

Je saisis cette occasion pour exprimer les plus sincères condoléances de ma délégation aux familles de tous ceux qui ont été tués ou blessés dans ces événements. De l'avis de ma délégation, les actes des forces de sécurité israéliennes représentent de graves violations de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949, qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967. Il incombe à Israël, en tant que puissance occupante, de veiller à ce que toutes les dispositions de la quatrième Convention de Genève soient scrupuleusement respectées.

Les événements des quelques derniers jours résultent, sans aucun doute, de la visite irresponsable et provocante de M. Ariel Sharon à Haram al-Charif. Le caractère délicat de son acte était bien connu, et ce qu'il a fait peut uniquement être considéré comme une provocation délibérée. Cet acte a malheureusement entraîné un recul important dans les délicates négociations de paix en cours.

Compte tenu de ce recul, il est plus nécessaire que jamais que les parties mettent fin à la violence et fassent preuve de la plus grande retenue; ce sont-là des conditions préalables à une reprise du processus de paix. Par conséquent, ma délégation demande aux parties palestinienne et israélienne de reprendre les négociations afin d'arriver à un règlement pacifique. Il est extrêmement important qu'ils n'entrent pas dans le jeu de ceux qui souhaitent faire déraper le processus de paix. À cet égard, ma délégation se félicite du sommet qui doit avoir lieu demain à Paris, ainsi que de celui qui se tiendra au Caire jeudi.

La paix totale ne reviendra jamais au Moyen-Orient tant qu'il n'y aura pas un règlement complet, juste et durable de la question de Palestine, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. Seul un État palestinien indépendant rendra au peuple palestinien sa qualité humaine. L'image de ce garçon de 12 ans – cette image triste et froide – doit nous rappeler à tous qu'il est urgent d'établir un État palestinien indépendant. La communauté internationale ne doit plus voir le peuple palestinien comme une victime. Il y a eu suffisamment de souffrances humaines. Le Conseil de sécurité a une responsabilité à l'égard du peuple des territoires arabes occupés.

À cette fin, ma délégation souhaite réaffirmer son appui aux efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant spécial afin de régler cette question. Nous demandons également à la communauté internationale de fournir l'aide humanitaire nécessaire au peuple palestinien.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboulgheit (Égypte) *(parle en arabe)* : Je tiens à vous féliciter, M. le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Je suis convaincu que, grâce à vos compétences et à votre sagesse, vous serez en mesure de guider nos débats sur cette question importante et cruciale afin que le Conseil puisse assumer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui lui a été confié par l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement et le peuple égyptiens sont outrés non seulement parce que leurs frères palestiniens souffrent en raison des actes d'agression, de violence et d'oppression commis par Israël, mais également à cause de la position arrogante et intransigeante des responsables israéliens qui nient la vérité et n'admettent même pas la responsabilité très évidente d'Israël dans les événements sanglants qui sont survenus au vu et au su du monde entier.

Nous nous rencontrons dans le contexte d'une situation explosive dans les territoires palestiniens occupés, qui résulte de la colère et de l'oppression. La colère est due à la visite provocante faite la semaine par le chef du parti de l'opposition au Haram al-Charif. Sans aucun sentiment de honte, ce dirigeant a déclaré que sa visite avait pour but de faire valoir ce qu'il a appelé le droit d'Israël d'accéder à ce lieu saint qui comprend la mosquée d'Al-Aqsa et le dôme du Rocher. Ces deux monuments témoignent, de par leur nature même, de la souveraineté de la nation islamique et palestinienne à leur égard.

Tout le monde sait que le chef de l'opposition est farouchement opposé au processus de paix et au rétablissement des droits légitimes des Palestiniens, et qu'il vise à enflammer les passions et à inciter les Palestiniens à la colère et à la violence. En fait, la question que nous devons vraiment nous poser est la suivante : quelle est la position du Gouvernement israélien? D'une part, ce gouvernement prétend travailler pour la paix et la recherche d'une solution permanente au conflit palestinien. D'autre part, nous constatons qu'il a permis qu'une telle visite provocante ait lieu, et a même prévu des mesures de sécurité importantes à cet égard.

Cette situation nous amène à nous poser des questions sérieuses quant à la coordination entre le Gouvernement et l'opposition en Israël. Nous y voyons une tentative désespérée d'exercer des pressions sur la partie palestinienne au sujet de la question de la souveraineté sur les Lieux saints de Jérusalem, et notamment sur le Haram al-Charif.

En ce qui concerne l'oppression, je ne crois pas qu'il soit réellement nécessaire d'en parler en détail devant les membres du Conseil. Les médias internationaux nous ont récemment montré les images tristes et tragiques d'enfants, de jeunes gens et d'hommes palestiniens abattus par l'armée israélienne. Nous avons tous vu la scène sanglante et tragique de la mort d'un enfant

palestinien dans les bras de son père. J'espère que ces scènes, qui nous ont brisé le coeur en Égypte et dans le monde arabe et islamique, inciteront les membres du Conseil de sécurité à prendre des mesures décisives contre les auteurs de ces atrocités.

Le point crucial de cette crise grave touche un élément fondamental, à savoir la question de Jérusalem – Jérusalem-Est et la vieille ville en particulier, qu'Israël occupe par la force depuis 1967, comme tous les autres territoires palestiniens. La communauté internationale, les membres du Conseil de sécurité et l'opinion publique mondiale ont vu encore une fois, dans les répercussions de cette visite provocante au Haram al-Charif effectuée par le dirigeant du Likoud, à quel point les Palestiniens, les Arabes et les Musulmans sont attachés à cette ville sainte et combien ils ont été outrés et indignés par la profanation de leurs sanctuaires.

Les conséquences des récents événements prouvent également à tous que l'allégation d'Israël selon laquelle 98 % du peuple palestinien est soumis à l'Autorité palestinienne est dénuée de tout fondement. En fait, nous voyons les chars israéliens encercler les villes palestiniennes. Des balles réelles sont utilisées contre les manifestants en Cisjordanie, à Gaza. Les Palestiniens vivent toujours sous l'occupation. Les forces israéliennes quand bon leur semble imposent leur loi même aux localités libérées.

Certains soutiennent, quels que soient le moment et les circonstances, toutes les actions politiques doivent avoir la paix pour objectif et appuyer ce processus et que cela ne pourra se faire que si le Conseil de sécurité est tenu à l'écart du jeu politique dans la région et si les mesures sont prises uniquement par les parties concernées. Pour nous en Égypte, la paix dans la région est une toute première priorité, c'est bien connu. Avec détermination et sagesse et sans relâche, l'Égypte travaille avec les États-Unis (parrains du processus de paix) et d'autres parties pour parvenir à cet objectif.

Ceci ne veut pas dire que le Conseil de sécurité ne doit pas assumer ses responsabilités en vertu de la Charte. En fait, la vérité est sous nos yeux. Il y a une force occupante. Il y a un peuple occupé. Il y a des territoires occupés. Il y a des conventions internationales qui sont applicables à ces territoires, à la situation et au statut de ce peuple. Il y a avant tout la quatrième Convention de Genève de 1949 dont l'applicabilité a été confirmée par le Conseil de sécurité lors de sa précédente résolution. Le Conseil a rappelé que cette résolution s'appliquait à tous les territoires palestiniens, y compris la ville sainte de Jérusalem.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer, premièrement que les forces armées israéliennes (y compris les forces de sécurité et l'armée) n'entrent pas dans le Haram al-Charif, que cesse immédiatement tout harcèlement du peuple palestinien par l'armée israélienne, et que soient condamnés les actes de la puissance occupante dans les territoires palestiniens. Il faudrait aussi leur demander de respecter le droit international et les dispositions des conventions internationales, et avant tout la quatrième Convention de Genève.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil de sécurité et à ses membres de répéter leur position. À savoir, que les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, sont considérés comme des territoires occupés auxquels s'applique la Convention de Genève. Deuxièmement, nous demandons au Conseil de mener une enquête sur ces événements honteux et de traduire en justice les responsables israéliens qui ont ouvert le feu sur le peuple palestinien. Troisièmement, le Conseil doit condamner la visite provocatrice du dirigeant du parti d'opposition israélien. Quatrièmement, il doit s'employer à garantir les droits des civils palestiniens qui ont été victimes de ces actes d'oppression. Il y a eu des blessés, des tués. Il doit y avoir indemnisation pour les souffrances subies lors de ces événements récents.

Le Président Hosni Moubarak a déjà envoyé une invitation au Président Arafat et au Premier Ministre israélien, ainsi qu'à Mme Albright, Secrétaire d'État des États-Unis, pour qu'ils se rendent en Égypte après-demain jeudi, afin de discuter des événements qui ont eu lieu ces derniers jours, en trouver la cause, mettre un terme aux provocations israéliennes, faire en sorte que ces événements ne se reproduisent plus et relancer le processus de paix auquel nous sommes tous attachés.

Nous avons pour objectif commun une paix juste et équitable. Cependant pour y arriver, il faut une volonté sincère des deux parties. Le sensationnalisme, les provocations négatives (comme la visite dont on a parlé) ne devraient pas être utilisés pour faire obstacle aux efforts très sincères des États-Unis, parrains du processus de paix et des parties intéressées.

Si la partie israélienne s'imagine qu'il est de son intérêt de provoquer une escalade pour gagner des avantages politiques, nous voulons lui lancer ici un

avertissement. Une politique de cette nature remettrait gravement en cause le processus de paix. Israël doit comprendre la sensibilité de la situation en ce qui concerne le statut de Jérusalem. Israël doit cesser d'utiliser l'oppression militaire pour défendre ses positions politiques qui (elle le sait fort bien) n'ont aucune légitimité, aucune base dans le droit international. D'autre part, elle sait très bien que ces positions ne bénéficient d'aucun appui au plan international.

Le Haram al-Charif est un site islamique et le restera. Jérusalem-Est est un territoire palestinien occupé. Il faudra bien qu'Israël mette fin un jour ou l'autre à cette occupation. Nous espérons que cet auguste Conseil comprendra toute la gravité de la situation et qu'il agira en conséquence.

Le Président (Namibie) *(parle en anglais)* : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Kumalo (Afrique du Sud) *(parle en anglais)* : C'est un grand plaisir, Monsieur le Président, de vous voir conduire cette réunion. Je regrette que nous ne célébrions pas votre présidence du Conseil dans des circonstances plus heureuses. Je souhaite aussi exprimer notre grand respect et notre satisfaction à l'Ambassadeur du Mali pour sa présidence, le mois dernier.

Malheureusement, ce n'est pas la première fois que nous nous réunissons sur ce dossier. Il y a 10 ans, le 12 octobre 1990, le Conseil exprimait son alarme après des violences intervenues à Haram al-Charif et en d'autres Lieux saints de Jérusalem.

À l'époque, le Conseil avait adopté sa résolution 672 (1990), condamnant les violences commises par les forces de sécurité israéliennes. Ces violences avaient fait des blessés et des morts. De plus, le Conseil avait enjoint Israël de respecter avec scrupule ses obligations et responsabilités découlant de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de 1949). Cette convention s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967. C'est ainsi qu'avec regret et amertume, nous nous réunissons aujourd'hui en séance d'urgence pour condamner encore une fois les actes de violence survenus dans ce lieu saint. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est l'utilisation par les forces de sécurité israéliennes de véritables balles contre des civils.

Jeudi dernier, M. Ariel Sharon, chef du parti du Likoud, a effectué une visite de défi et de provocation à Haram al-Charif dans Jérusalem-Est occupée. Cela a été fait dans le mépris le plus total du conseil donné par certains membres du Gouvernement israélien et par d'autres acteurs internationaux. M. Sharon a joué un rôle de catalyseur dans cette récente explosion de violence. On ne saurait nier que de tels actes de provocation ne servent qu'à déclencher la colère et le ressentiment des Palestiniens dans une situation déjà explosive.

L'invasion du plus sacré de ces lieux saints a eu un effet très préjudiciable sur le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés considère toute tentative de saper la légitimité du processus de paix au Moyen-Orient comme un sérieux obstacle à la réalisation de la paix. Au cours de la réunion des ministres du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à New York, les ministres ont réaffirmé leur détermination à agir activement en faveur d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et du principe terre contre paix. Dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité du retrait israélien du Territoire palestinien, y compris Jérusalem.

Par ailleurs, les ministres ont réaffirmé qu'une paix juste et globale ne peut être obtenues que par le respect de la légitimité internationale et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il appartient à tous les États Membres de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et tous les autres instruments du droit international, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le Mouvement des pays non alignés demande, par conséquent, au Gouvernement israélien de faire preuve de retenue et d'agir conformément au souhait déclaré de parvenir à la paix. En outre, il demande instamment à Israël de mettre un terme à ces mesures de châtiment collectif à l'encontre des Palestiniens, de respecter le caractère sacré de Haram al-Charif, et d'autoriser aux fidèles musulmans le libre accès à ce lieu.

En tant que représentant de l'Afrique du Sud, je tiens à affirmer que mon gouvernement demeure convaincu que les dirigeants de la Palestine et d'Israël sont attachés à la recherche d'un règlement pacifique du conflit. C'est pour cette raison que nous nous féli-

citons de la possibilité d'un dialogue pour la paix qui se poursuivra à Paris et au Caire au cours des prochains jours. Nous attendons toujours avec intérêt une percée des négociations en dépit de la violence. Nous pensons que seul un règlement rapide des questions concernant le statut définitif assurera une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Conformément à l'accord obtenu au cours des consultations préalables au Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 17 h 25.